

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
30 octobre 2025**

Présidence : M. Thomas McMullin

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 695 relatif à la l'arrêté d'imposition pour l'année 2026, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que présenté et annexé au préavis n° 695 ;

Article deux : d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) pour approbation ;

Ainsi délibéré en séance du 30 octobre 2025.

Le Président :



Thomas McMullin



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich